

SÉANCE DU 24 MAI 2020 – 11h

=====

Le dimanche 24 mai 2020 à 11h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Darvoy proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 mai 2020.

Etaient présents :

M. BRYNHOLE Marc, Mme DALAIGRE Catherine, M. GOUJON Bruno, M. SALERNO Antonio, M. PELLETIER Jérôme, Mme TESSIER Muriel, M. ROUSSEAU Christian, Mme GUIRADO Geneviève, M. BOSCAD Olivier, M. POUTISSOU Cédrik, Mme TACHFIN Malika, Mme MIGNAN Virginie, Mme BENECH Ludivine, M. ROBERT Aurélien, Mme LAMY Virginie, Mme JUBIN Marlène, M. PAILLET Kévin et M. CHARRIER Thomas.

Conseillère absente ayant donné pouvoir : Mme TRASSEBOT Dany

Secrétaires de séance : Monsieur GOUJON Bruno et Madame PAILLET Nathalie.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LODENET Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur ROUSSEAU Christian le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le président invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur PELLETIER Jérôme et Madame LAMY Virginie sont désignés assesseurs.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	19
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés :	19
- Majorité absolue :	10

A obtenu :

- M. BRYNHOLE Marc : 19 voix

M. BRYNHOLE Marc, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la création de cinq postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création de 5 postes d'adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

M. BRYNHOLE Marc, maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	19
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés :	19
- Majorité absolue :	10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame DALAIGRE Catherine. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- **1^{er} adjoint – Madame DALAIGRE Catherine**
- **2^{ème} adjoint – Monsieur GOUJON Bruno**
- **3^{ème} adjoint – Madame TRASSEBOT Dany**
- **4^{ème} adjoint – Monsieur SALERNO Antonio**
- **5^{ème} adjoint – Monsieur PELLETTIER Jérôme.**